

## **COLLEGE DE L'AUTORITE DE REGULATION DES JEUX EN LIGNE**

### **DECISION N° 2011-138 EN DATE DU 22 DECEMBRE 2011 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE**

Le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n° 2010-481 du 12 mai 2010 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la circulaire BCRF1109882C d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;

Vu la décision n° 2011-079 du 25 juillet 2011 du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne portant création d'un comité technique de proximité ;

Vu la décision n° 2011-087 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne modifiant la décision n° 2011-079 du 25 juillet 2011 portant création d'un comité technique de proximité ;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles organisées le 20 octobre 2011 par l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la décision n° 2011-113 du 27 octobre 2011 du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne portant habilitation des organisations syndicales à désigner des représentants au sein du comité technique de proximité ;

Vu le courrier en date du 28 novembre 2011 de l'organisation syndicale SPAC-UNSA portant désignation de ses représentants au comité technique de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

**Après en avoir délibéré le 22 décembre 2011 ;**

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> –** Sont désignés comme représentants du personnel titulaires au comité technique de l'Autorité de régulation des jeux en ligne :

-  Madame Marie-Aline TARCHOUN
-  Monsieur Christophe VIDAL
-  Monsieur Franck DAVY

Sont désignés comme représentants du personnel suppléants au comité technique de l'Autorité de régulation des jeux en ligne :

-  Monsieur Mathieu BARBET
-  Mademoiselle Sabrina AID
-  Monsieur Guillaume BOUQUET

**Article 2** – Le directeur général de l'Autorité de régulation des jeux en ligne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux représentants du personnel visés à l'article 1<sup>er</sup> et publiée d'une part sur le site Internet de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, d'autre part au *Journal officiel* de la République française.

**Fait à Paris, le 22 décembre 2011 ;**

**Le président de l'Autorité de régulation des jeux en ligne**

**Jean-François VILOTTE**

*Décision mise en ligne sur le site officiel de l'ARJEL le 23 décembre 2011*